



# RAPPORT ANNUEL

- GROUPE CGN SA  
- CONSOLIDÉ CGN

# 2022

Détails des comptes  
de l'exercice 2022  
et leurs annexes

Rapport de l'organe  
de révision

150 ans  
CGN 



# TABLE DES MATIÈRES

<b>CONSOLIDÉ GROUPE CGN</b> .....	<b>2</b>	<b>GROUPE CGN SA</b> .....	<b>23</b>
<b>BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022</b> .....	<b>2</b>	<b>BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022</b> .....	<b>23</b>
Actif	2	Actif	23
Passif	3	Passif	23
<b>COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022</b> .....	<b>4</b>	<b>COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022</b> .....	<b>24</b>
Produits	4	<b>TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE 2022</b> .....	<b>25</b>
Charges	5	<b>ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2022</b> .....	<b>26</b>
Compte de résultat	6	<b>RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION</b> .....	<b>27</b>
<b>TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE 2022</b> .....	<b>7</b>		
<b>COMPTE DES IMMOBILISATIONS DE L'EXERCICE 2022</b> .....	<b>8</b>		
<b>ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2022</b> .....	<b>10</b>		
<b>RÉPARTITION DU CAPITAL-ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2022</b> .....	<b>19</b>		
<b>RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION</b> .....	<b>20</b>		

# CONSOLIDÉ GROUPE CGN

## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022

### ACTIF

	NOTES	31.12.2022 en KCHF	BILAN en %	31.12.2021 en KCHF	BILAN en %
<b>A ACTIF CIRCULANT</b>		<b>24 736</b>	<b>24.3%</b>	<b>12 855</b>	<b>15,7%</b>
1. TRÉSORERIE	1	16 742	16.4%	2 596	3,2%
1.1 Caisses		7	0.0%	410	0,5%
1.2 Banques c/c commerciaux		8 735	8.6%	2 186	2,7%
<i>dont liquidités affectées à la rénovation du bateau « Rhône »</i>		453	0.4%	1 808	2,2%
1.3 Placements à court terme		8 000		0	
2. CRÉANCES RÉSULTANT DE LA VENTE DE BIENS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES	2	2 457	2.4%	1 527	1,9%
2.1 Entreprises de transport (ASP)		812	0.8%	1 109	1,4%
2.2 Débiteurs clients		1 645	1.6%	438	0,5%
<i>./. provision pour débiteurs douteux</i>				-20	
3. AUTRES CRÉANCES À COURT TERME		3 030	3.0%	1 964	2,4%
3.1 Débiteurs divers		3 030		1 964	2,4%
4. APPROVISIONNEMENTS (STOCKS)	3	1 281	1.3%	1 152	1,4%
5. ACTIFS DE RÉGULARISATION	4	1 226	1.2%	5 617	6,9%
<b>B ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>77 203</b>	<b>75.7%</b>	<b>69 121</b>	<b>84,3%</b>
1. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		427	0.4%	853	1,0%
1.1 Fonds en faveur du personnel	9	427	0.4%	853	1,0%
2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7, 8	76 775	75.3%	68 267	83,3%
2.1 Compte des immobilisations		219 020	214.9%	194 368	237,1%
2.2 Objets inachevés		44 472	43.6%	53 468	65,2%
<i>./. compte d'amortissements</i>		-186 717	-183.2%	-179 568	-219,1%
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>101 939</b>	<b>100.0%</b>	<b>81 976</b>	<b>100,0%</b>

## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022

### PASSIF

	NOTES	31.12.2022 en KCHF	BILAN en %	31.12.2021 en KCHF	BILAN en %
<b>A CAPITAUX ÉTRANGERS</b>		<b>78 528</b>	<b>77.0%</b>	<b>58 934</b>	<b>71.9%</b>
1. CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME		<b>5 334</b>	<b>5.2%</b>	<b>6 277</b>	<b>7.7%</b>
1.1 Créanciers et fournisseurs	10	2 869	2.8%	2 755	3.4%
1.2 Dettes à court terme portant intérêt	13	506	0.5%	1 417	1.7%
- dont part à court terme leasings financiers (<12 mois)		14	0.0%	38	0.0%
- dont part à court terme autres dettes portant intérêt (<12 mois)		492	0.5%	1 378	1.7%
1.3 Autres dettes à court terme	11	1 190	1.2%	1 088	1.3%
1.4 Passifs de régularisation	12	768	0.8%	1 017	1.2%
2. CAPITAUX ÉTRANGERS À LONG TERME		<b>73 194</b>	<b>71.8%</b>	<b>52 658</b>	<b>64.2%</b>
2.1 Dettes à long terme portant intérêts	13	<b>63 264</b>	<b>62.1%</b>	<b>44 574</b>	<b>54.4%</b>
2.1.1 Leasings financiers		0	0.0%	14	0.0%
2.1.2 Hypothèque BCV		5 920	5.8%	5 129	6.3%
2.1.3 Prêt Retraites Populaires		9 018	8.8%	9 018	11.0%
2.1.4 Prêts COVID I et II		326	0.3%	413	0.5%
2.1.5 Prêts privés obligataires		48 000	47.1%	30 000	36.6%
2.2 Autres dettes à long terme	13	<b>9 930</b>	<b>9.7%</b>	<b>8 083</b>	<b>9.9%</b>
2.2.1 Hypothèque 2 <sup>e</sup> rang des pouvoirs publics (nominal KCHF 4800)	13	2 247	2.2%	2 247	2.7%
2.2.2 Provisions	15	7 256	0.0%	4 983	6.1%
2.2.3 Fonds en faveur du personnel	16	427	0.4%	853	1.0%
<b>B CAPITAUX PROPRES</b>		<b>23 411</b>	<b>23.0%</b>	<b>23 042</b>	<b>28.1%</b>
1. CAPITAL-ACTIONS	18	<b>19 855</b>	<b>19.5%</b>	<b>19 855</b>	<b>24.2%</b>
2. RÉSERVE LÉGALE ISSUE DU BÉNÉFICE		<b>409</b>	<b>0.4%</b>	<b>409</b>	<b>0.5%</b>
2.1 Réserve générale		409	0.4%	409	0.5%
3. RÉSERVES AFFECTÉES		<b>345</b>	<b>0.3%</b>	<b>-24</b>	<b>0.0%</b>
3.1 Réserve d'amortissement		0	0.0%	0	0.0%
3.2 Réserve pour pertes futures art. 36 LTV trafic régional	26	249	0.2%	0	0.0%
3.3 Réserve/ déficit (+/-) sur autres subventions)	26	97	0.1%	-24	0.0%
4. RÉSERVE FACULTATIVE ISSUE DU BÉNÉFICE		<b>2 802</b>	<b>2.7%</b>	<b>2 802</b>	<b>3.4%</b>
4.1 Résultat exercice	20	0	0.0%	0	0.0%
4.2 Résultat reporté		0	0.0%	0	0.0%
4.3 Réserve statutaire		2 802	2.7%	2 802	3.4%
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>101 939</b>	<b>100.0%</b>	<b>81 976</b>	<b>100.0%</b>

CONSOLIDÉ GROUPE CGN

**COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022**

## PRODUITS

	NOTES	2022 en KCHF	VARIATION en %	2021 en KCHF
<b>A PRODUITS DE TRANSPORTS BRUTS</b>	<b>21</b>	<b>30 071</b>	<b>44.4%</b>	<b>20 831</b>
./. commissions, rabais, escomptes		-1 423	164.9%	-537
<b>Produits de transports nets</b>		<b>28 648</b>	<b>41.2%</b>	<b>20 293</b>
<b>B PRODUITS ACCESSOIRES</b>		<b>5 862</b>	<b>-45.6%</b>	<b>10 778</b>
1. Fermages et loyers	22	1 015	82.2%	557
2. Prestations internes	23	117	-83.4%	705
3. Prestations pour tiers		407	14.1%	356
5. Contribution d'investissements	24	2 545	-61.4%	6 593
6. Autres produits	25	1 777	-30.6%	2 565
- dont dons		1 528	-31.3%	2 224
<b>C INDEMNITÉS</b>	<b>26</b>	<b>16 817</b>	<b>-16.2%</b>	<b>20 069</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>51 326</b>	<b>0.4%</b>	<b>51 140</b>

NA = ratio non applicable

## COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022

### CHARGES

	NOTES	2022 en KCHF	VARIATION en %	2021 en KCHF
<b>A CHARGES POUR LE PERSONNEL</b>	<b>27</b>	<b>26 721</b>	<b>1.9%</b>	<b>26 230</b>
1. Traitements et salaires		20 411	-1.4%	20 697
2. Allocations, indemnités diverses, uniformes		3 156	10.7%	2 851
3. Charges sociales		3 154	17.5%	2 683
<b>B FRAIS DE CHOSES</b>		<b>16 826</b>	<b>18.7%</b>	<b>14 179</b>
1. DÉPENSES GÉNÉRALES	<b>28</b>	<b>3 106</b>	<b>34.7%</b>	<b>2 308</b>
1.1 Conseil administration (jetons de présence et suivi de mandats / projets)		405	19.0%	341
1.2 Organe de révision		40	2.6%	39
1.3 Autres mandataires de la Société		439	61.0%	274
1.4 Cotisations et taxes		1 056	17.1%	902
1.5 Dépenses générales pour le personnel		831	94.1%	428
1.6 Frais administratifs		335	3.3%	325
2. INFORMATIQUE		<b>913</b>	<b>7.1%</b>	<b>853</b>
3. MARKETING, PUBLICITÉ	<b>29</b>	<b>2 267</b>	<b>90.3%</b>	<b>1 191</b>
4. ASSURANCES ET SÉCURITÉ		<b>479</b>	<b>-14.8%</b>	<b>562</b>
5. FERMAGES ET LOYERS		<b>66</b>	<b>6.0%</b>	<b>62</b>
6. ACHATS MARCHANDISES	<b>30</b>	<b>127</b>	<b>34.1%</b>	<b>94</b>
7. ÉNERGIE	<b>31</b>	<b>4 876</b>	<b>16.8%</b>	<b>4 175</b>
7.1 Carburants, combustibles et chauffage		4 231	17.6%	3 599
7.2 Énergie électrique		469	22.8%	382
7.3 Gaz, eau, lubrifiants		175	-9.7%	194
8. FOURNITURES ET PRESTATIONS DE TIERS POUR L'ENTRETIEN	<b>32</b>	<b>4 993</b>	<b>1.2%</b>	<b>4 933</b>
8.1 Frais d'entretien bâtiments et divers		1 069	1.2%	1 056
8.2 Frais d'entretien bateaux		3 924	1.2%	3 877
<b>C AMORTISSEMENTS</b>	<b>33</b>	<b>7 149</b>	<b>-31.9%</b>	<b>10 495</b>
1. Immobilisations		7 149	-31.9%	10 495
dont amortissement «Rhône»		3 629	-55.8%	8 215
<b>D FRAIS FINANCIERS</b>	<b>34</b>	<b>289</b>	<b>53.8%</b>	<b>188</b>
<b>E IMPÔTS</b>		<b>11</b>	<b>-77.2%</b>	<b>48</b>
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>50 995</b>	<b>-0.3%</b>	<b>51 140</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>331</b>	<b>NA</b>	<b>0,68</b>

NA = ratio non applicable

CONSOLIDÉ GROUPE CGN

**COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022**

## COMPTE DE RÉSULTAT

	NOTES	2022 en KCHF	VARIATION en %	2021 en KCHF
<b>A RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>331</b>	<b>NA</b>	<b>0,68</b>
<b>B CHARGES ET PRODUITS EXTRAORDINAIRES</b>	<b>35</b>	<b>38</b>	<b>-226%</b>	<b>-30</b>
1. Charges exercices antérieurs		-123	142%	-51
2. Produits exercices antérieurs		286	180%	102
3. Charges extraordinaires		-126	53%	-82
4. Produits extraordinaires		-	NA	0
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE AVANT ATTRIBUTION/ DISSOLUTION DES RÉSERVES</b>		<b>369</b>	<b>NA</b>	<b>-30</b>
Attribution (-) ou dissolution (+) des réserves art. 36 LTV	26	-249	NA	6
Attribution (-) ou dissolution (+) des autres réserves	26	-121	NA	24
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>0</b>	<b>NA</b>	<b>0</b>

NA = ratio non applicable



## TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE 2022

	2022 en KCHF	2021 en KCHF
<b>OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat d'exploitation	331	0.68
Amortissements sur immobilisations corporelles	7 149	10 495
Variation des provisions	2 253	716
Variation comptes de régularisation	4 141	-7 843
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXPLOITATION</b>	<b>13 874</b>	<b>3 368</b>
Variation débiteurs	-1 976	-274
Variation créanciers et fournisseurs et autres dettes à court terme	217	-157
Variation approvisionnements	-129	47
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>-1 888</b>	<b>-384</b>
<b>FLUX DE FONDS PROVENANT DE L'EXPLOITATION</b>	<b>11 985</b>	<b>2 984</b>
Produits extraordinaires	286	102
Charges extraordinaires	-248	-133
<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>38</b>	<b>-30</b>
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>12 023</b>	<b>2 953</b>
<b>OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS ET DE DÉINVESTISSEMENTS</b>		
Augmentations (-)/diminutions(+) des actifs immobilisés et travaux en cours	-15 657	32 482
<b>FLUX DE FONDS RELATIFS AUX INVESTISSEMENTS ET AUX DÉINVESTISSEMENTS</b>	<b>-15 657</b>	<b>-32 482</b>
<b>OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation du capital	0	0
Variation des crédits des pouvoirs publics	0	0
Variation des crédits bancaires et privés	17 817	21 269
Variation des leasings financiers	-39	-48
<b>FLUX DE FONDS RELATIFS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>17 779</b>	<b>21 221</b>
<b>FLUX DE FONDS NET</b>	<b>14 146</b>	<b>-8 308</b>
Disponibilités au 1er janvier	2 596	10 904
Flux de fonds net	14 146	-8 308
<b>DISPONIBILITÉS NETTES AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>16 742</b>	<b>2 596</b>

**COMPTE DES IMMOBILISATIONS  
DE L'EXERCICE 2022**

**VALEUR D'ACQUISITION**

	ÉTAT AU 01.01.2022 en KCHF	AUGMENTATIONS EN 2022 en KCHF	DIMINUTIONS EN 2022 en KCHF	ÉTAT AU 31.12.2022 en KCHF
<b>A INSTALLATIONS</b>				
1. INSTALLATION DES DÉBARCADÈRES				
1.1 Installations fixes	4 952	17		4 969
1.2 Équipements	242			242
2. BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS FIXES				
2.1 Bâtiments et installations fixes	20 943	5 141		26 084
2.2 Installations et machines des chantiers navals et des ateliers*	2 132	327		2 459
<b>B BATEAUX ET DOCK FLOTTANT</b>				
1. BATEAUX BELLE ÉPOQUE	<b>91 600</b>	<b>18 591</b>		<b>110 191</b>
La Suisse	19 691	0		19 691
Simplon	8 706	0		8 706
Savoie	13 014	0		13 014
Rhône	3 995	18 591		22 586
Montreux	12 612	0		12 612
Vevey	15 600	0		15 600
Italie	15 288	0		15 288
Helvétie	2 694	0		2 694
2. BATEAUX MODERNES	<b>67 477</b>	<b>119</b>		<b>67 596</b>
Lausanne	15 874	0		15 874
Léman	7 116	40		7 156
Henry-Dunant	6 134	0		6 134
Général-Guisan	5 256	0		5 256
Ville-de-Genève	9 884	40		9 924
Lavaux	4 720	39		4 760
Morges	4 056	0		4 056
Valais	6 076	0		6 076
Col-Vert	1 433	0		1 433
Coppet	3 543	0		3 543
Genève	3 386	0		3 386
3. AUTRES BATEAUX	<b>85</b>	<b>-</b>		<b>85</b>
4. AUTRES INSTALLATIONS FLOTTANTES (DOCK)	<b>3 219</b>	<b>-</b>		<b>3 219</b>
<b>C DIVERS</b>				
1. VÉHICULES À MOTEUR	360	35		396
2. OBJETS MOBILIERS				
2.1. Informatique/câblage réseau	1 023	423		1 445
2.2. Billetterie	1 127	-		1 127
2.3. Objets mobiliers et divers	1 207	-		1 207
<b>D OBJETS INACHEVÉS</b>				
1. Nouveau bateau de transport public	30 693	10 262	-	40 955
2. Pont roulant / rénovation bassin / Hall sud	6 319	187	4 310	2 196
3. Chantier (autres batiments et installations)	1 148	1 114	1 040	1 222
4. Rhône	14 962	3 629	18 591	-
5. Divers	346	176	423	100
<b>TOTAL DES OBJETS INACHEVÉS</b>	<b>53 468</b>	<b>15 368</b>	<b>24 364</b>	<b>44 472</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>247 836</b>	<b>40 021</b>	<b>24 364</b>	<b>263 493</b>
* Dont objets part. ou totalement financés par leasing:	378	0	0	378

## AMORTISSEMENTS

TAUX	ÉTAT AU 01.01.2022 en KCHF	AUGMENTATIONS EN 2022 en KCHF	DIMINUTIONS EN 2022 en KCHF	ÉTAT AU 31.12.2022 en KCHF	VALEUR COMPTABLE 31.12.2022 en KCHF
5.0%	4 557	42		4 599	370
10.0%	158	17		175	67
2.0%	10 298	375		10 673	15 411
5.0%	1 843	118		1 962	497
<b>3/10%</b>	<b>91 600</b>	<b>18 591</b>		<b>110 191</b>	<b>0</b>
3/10%	19 691	0		19 691	0
3/10%	8 706	0		8 706	0
3/10%	13 014	0		13 014	0
3/10%	3 995	18 591		22 586	0
3/10%	12 612	0		12 612	0
3/10%	15 600	0		15 600	0
3/10%	15 288	0		15 288	0
3/10%	2 694	0		2 694	0
<b>3/10%</b>	<b>49 483</b>	<b>2 751</b>		<b>52 234</b>	<b>15 362</b>
3/10%	14 885	280		15 164	710
3/10%	5 598	178		5 776	1 380
3/10%	4 589	151		4 740	1 393
3/10%	5 252	3		5 255	1
3/10%	6 106	306		6 413	3 511
3/10%	2 200	178		2 378	2 381
3/10%	1 980	118		2 097	1 959
3/10%	2 919	227		3 147	2 929
3/10%	1 424	9		1 433	0
3/10%	2 343	1 199		3 543	0
3/10%	2 186	102		2 288	1 098
<b>5.0%</b>	<b>85</b>	<b>-</b>		<b>85</b>	<b>0</b>
<b>5.0%</b>	<b>3 219</b>	<b>-</b>		<b>3 219</b>	<b>0</b>
12.5%	219	37	-	255	141
-	-	-	-	-	-
25/10%	993	120	-	1 113	332
25/10%	983	48	-	1 031	96
10.0%	1 168	11	-	1 179	28
-	-	-	-	-	40 955
-	-	-	-	-	2 196
-	-	-	-	-	1 222
	14 962	3 629	18 591	-	-
-	-	-	-	-	100
<b>-</b>	<b>14 962</b>	<b>3 629</b>	<b>18 591</b>	<b>-</b>	<b>44 472</b>
	<b>179 568</b>	<b>25 740</b>	<b>18 591</b>	<b>186 717</b>	<b>76 775</b>
	234	38	0	272	106

CONSOLIDÉ GROUPE CGN

## ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2022

### PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES

Les comptes sont établis en conformité avec les dispositions de la Loi sur le transport des voyageurs (LTV) et de l'Ordonnance du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) concernant la comptabilité des entreprises concessionnaires (OCEC) ainsi que du Code des Obligations (CO).

En raison de l'adaptation du système de surveillance des subventions des transports publics, l'OFT renonce à approuver les comptes annuels, mais examine les comptes approuvés.

Sauf avis contraire et pour des motifs de présentation, tous les montants sont mentionnés en milliers de francs suisses.

### PRINCIPES DE CONSOLIDATION

#### Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe CGN inclut l'ensemble des sociétés suivantes au 31 décembre 2022, toutes consolidées à 100% :

- Groupe CGN SA, maison-mère
- CGN SA, détenue à 100% par Groupe CGN SA
- CGN Belle Epoque SA, détenue à 100% par Groupe CGN SA

Toutes ces sociétés ont leur siège social à Lausanne.

#### Date de clôture des comptes

Les trois sociétés consolidées (voir ci-dessus) bouclent leur exercice à la même date, soit au 31 décembre de chaque année. Les comptes 2022 sont donc le résultat de la consolidation de chacune des sociétés au 31 décembre 2022.

#### Principes de consolidation

La consolidation du Groupe CGN se base sur les comptes révisés des entreprises appartenant au périmètre de consolidation du groupe.

L'ensemble des actifs, passifs, ainsi que les revenus et charges du compte de résultat sont par principe consolidés selon la méthode d'intégration globale. Les postes internes au groupe, tant au bilan que dans le compte de résultat sont éliminés, y compris les gains qui peuvent en résulter. La valeur des participations de Groupe CGN SA dans ses sociétés filles, ainsi que le capital-actions de chacune des sociétés filles ont, selon le principe décrit ci-dessous, été éliminés.

#### Méthode de consolidation des fonds propres

La consolidation des fonds propres est effectuée selon la méthode du coût d'acquisition.

Les éventuelles sociétés acquises ou vendues sont intégrées, respectivement sorties du périmètre de consolidation, à leur date d'achat ou de vente.

La création des sociétés CGN SA et CGN Belle Epoque SA a été réalisée entre le 16 mai 2012 (décision de l'Assemblée générale) et le 26 juin 2012 (date d'inscription au Registre du commerce) par transfert de patrimoine de Groupe CGN SA selon contrat de transfert de patrimoine du 5 juin 2012 avec effet rétroactif au 1er 2012.

Les valeurs de transfert correspondent à la valeur comptable au 01.01.2012 (valeur de clôture au 31.12.2011 après assainissement financier). La valeur des participations de Groupe CGN SA dans ses sociétés filles correspond à la valeur du capital-actions de chacune des sociétés après transfert.

#### Comptabilisation des différentes monnaies

Aucune société du groupe n'établit ses comptes en monnaies étrangères.

#### Le nouvel ERP

Le projet d'entreprise que la CGN s'est fixé en intégrant un nouveau progiciel de gestion intégré communément appelé ERP comme Enterprise Resource Planning a tenu toutes ses promesses. Ce changement d'ERP a conjointement nécessité la revue complète du plan comptable ainsi que la classification de certains postes de charge et produit. En effet, les comptes 2022 ont été comptabilisés entièrement avec le nouvel outil en intégrant tous les nouveaux paramètres de codification découlant du nouveau plan comptable.

La comptabilité analytique s'est largement inspirée de la précédente avec une lecture des données plus dynamique.

On notera toutefois que le comparatif 2022 - 2021 est limité pour certaines rubriques des comptes annuels autres que les « Totaux ». Pour tous ces cas, un commentaire sera indiqué en Annexe.

### COMMENTAIRES SUR LES PRINCIPAUX COMPTES DU BILAN

#### 1. Trésorerie

La trésorerie du Groupe CGN comprend l'argent liquide (espèces), soldes sur les comptes courants bancaires et les dépôts bancaires/placements à court terme. Au 31 décembre 2022, la liquidité du Groupe, nette du placement à terme lié au financement des travaux de construction du nouveau bateau (voir point 13), s'élève à CHF 9 195.

#### 2. Débiteurs

Au 31 décembre 2022, la rubrique « Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services » comprend des créances à payer par Alliance SwissPass, clients commerciaux et contreparties contractuelles.

## CONSOLIDÉ GROUPE CGN

Le poste « Débiteurs clients » comprend entre autres, une créance de KCHF 915' relative à la redevance de Café Léman attendant au contrat en cours en 2022.

Pour les débiteurs faisant l'objet de poursuites, étant en faillite, bénéficiant d'un sursis concordataire ou suscitant des doutes fondés concernant leur capacité à respecter leurs engagements, CGN SA constitue en Passif une provision adéquate pour risque sur créances douteuses (voir point 15).

Au 31 décembre 2022 le poste « Débiteurs divers » comprends entre autres la détaxe à recevoir sur le diesel (KCHF 951'), la TVA à récupérer (KCHF 722'), les sinistres en cours (KCHF 452') et les fonds de caisses de caissiers (KCHF 188') mentionnés sous la rubrique « Trésorerie » jusqu'en 2022.

### 3. Approvisionnements (stocks)

Les stocks sont en général basés sur la valeur d'acquisition ou de réalisation, si cette dernière s'avère plus basse. Ce poste n'a pas beaucoup changé par rapport à 2021. Il comprend essentiellement des moteurs de rechange ou à installer en stock, au 31 décembre 2022, stock de marchandises du magasin interne, atelier zodiac, uniformes ainsi que les stocks de carburants dans les différentes citernes autour du lac.

### 4. Actifs de régularisation

Au 31 décembre 2022, ce poste comprend essentiellement les financements par les cantons de Vaud, Valais et Genève, ainsi que OFC et l'ABVL, des travaux réalisés sur le bateau « Rhône » qui n'ont pas encore été encaissés en 2022, notamment ABVL (KCHF 627'), canton du Valais (KCHF 136'), OFC (KCHF 121'). Y est compris également le don ABVL à recevoir pour les travaux sur les autres bateaux Belle Epoque exécutés en 2022 (KCHF 346).

### 5. Valeurs en portefeuille

La nature des titres détenus correspond plus à des soutiens financiers qu'à des placements à rendement. Leur valeur financière est faible et ils sont totalement amortis.

### 6. Valeurs incorporelles

Il n'y a pas de valeur incorporelle activée au bilan du Groupe CGN.

### 7. Compte des immobilisations

Le compte des immobilisations corporelles enregistre, selon le principe des montants bruts:

- en tant qu'augmentations:
  - a. Les dépenses pour la construction ou l'acquisition de nouvelles installations (équipements fixes ou mobiles et véhicules) et les dépenses pour le remplacement d'installations complètes ou de parties d'installations.
  - b. Les dépenses pour l'extension, le complément, le renouvellement ou la transformation des installations et des véhicules disponibles.

- en tant que diminutions:

Le démantèlement, l'aliénation ou la mise hors service permanente des objets dont les coûts ont grevé le compte des immobilisations lors de leur acquisition. La valeur de l'installation (y compris les imputations ultérieures pour agrandissements ou transformations) est déduite du compte.

### Dispositions particulières

Les dépenses pour les installations qui ne sont pas encore en service ou décomptées à la fin de l'année figurent dans le compte « Objets inachevés ».

### Amortissements

Le compte d'amortissement au bilan est tenu selon le principe des montants bruts.

Les amortissements sont fixés, d'une part sur la base des coûts de construction et d'acquisition et, d'autre part, sur la base de la durée d'utilisation vraisemblable des installations selon des taux compris dans les fourchettes imposées dans l'ordonnance du DETEC (OCEC; art. 11 et annexe). Il s'agit d'amortissements linéaires qui peuvent varier de cas en cas mais qui suivent en général, les taux suivants :

Bateaux pour service voyageurs	3.0%
Equipements de bateaux	10.0%
Autres bateaux et installations flottantes	5.0%
Installations de débarcadères	5.0%
Bâtiments et installations fixes	2.0%
Installations et machines	5.0%
Véhicules à moteur	12.5%
Informatique	25.0%
Objets mobiliers, billetterie, câblage	10.0%

La valeur nette au bilan des actifs immobilisés doit être considérée comme valeur d'usage.

### Activation en 2022

Les principes d'activation énumérés ci-dessus sont appliqués comme suit :

- les factures de tiers sont activées à 100%,
- les prestations internes, en conformité avec l'OCEC, sont activées aux coûts complets provenant de la comptabilité analytique.

En 2022, les investissements nets du Groupe se sont élevés à KCHF 15 657' qui comprennent les dépenses pour la construction du nouveau bateau dans le cadre du projet « NAVIEXPRESS ».

## CONSOLIDÉ GROUPE CGN

**8. Valeur d'assurance incendie des immobilisations corporelles**

	2022	2021
	en KCHF	en KCHF
Bateaux à vapeur, à moteur et dock flottant (AESN)	180 973	180 973'
Bâtiments	30 635	23 134
Débarcadères	452	236
Biens mobiliers	5 830	5 830

D'importants travaux ont été entrepris ces quatre dernières années sur le bâtiment au sud du site de la compagnie et sur le chantier naval. L'agrandissement du hall sud (démolition, création de mezzanines, d'un niveau de bureaux, rénovation des façades et pose de panneaux solaires) a coûté KCHF 4 956' au total.

La rénovation partielle du chantier naval (le remplacement de deux ponts roulants, isolation phonique au sud, rénovation d'un local, agrandissement et pose de panneaux solaires) a nécessité l'investissement sur plusieurs années de KCHF 4 862'. La valeur d'assurance incendie des deux bâtiments a été augmentée en conséquence.

Le point de vente au débarcadère de Villeneuve a été rénové et agrandi entre 2019 et 2021. Sa valeur d'assurance incendie est également ajustée en 2022.

La Compagnie, en tant que membre de l'Association d'Assurance des Entreprises Suisses de Navigation (AESN), est assurée conformément aux normes suisses pour les compagnies de navigation contre des prétentions en dommages et intérêts (responsabilité civile et CASCO).

En tant que membre de l'AESN, la Société est couverte sur le principe du pool des sociétés pour un montant de CHF 80 millions en responsabilité civile.

La couverture de l'AESN en CASCO pour l'ensemble de la flotte CGN, ainsi que du dock flottant, est de KCHF 180 973' soit KCHF 76 172' pour la flotte appartenant à CGN SA ainsi que le dock, et KCHF 104 801' pour la flotte historique appartenant à CGN Belle Epoque SA.

**9. Fonds en faveur du personnel**

Ces fonds de KCHF 427' au 31 décembre 2022 (KCHF 853' en 2021) se trouvent à l'actif et au passif du bilan.

Ils représentent le fonds de la caisse de secours en cas de maladie déficitaire de KCHF 52', ainsi que le fonds de réserve pour l'amélioration des rentes en cours en faveur du personnel de la CGN pour KCHF 479'. Ces deux fonds dits paritaires sont représentés par la direction de l'entreprise et les collaborateurs de façon égalitaire.

**10. Créanciers et Fournisseurs**

Ce poste comprend les fournisseurs ordinaires, y compris les factures relatives aux projets et investissements en cours pour KCHF 2 869', tandis que toutes les autres créances envers des tiers figurent sous la rubrique « autres dettes à court terme ».

**11. Autres dettes à court terme**

Le montant total des dettes envers des tiers qui ne sont pas les fournisseurs est comparable aux années précédentes. Ce poste comprend les cartes cadeaux CGN vendues mais pas encore utilisées d'une valeur totale (KCHF 754'), la TVA française (KCHF 194'), les impôts à la source à verser aux cantons (KCHF 32') et les acomptes reçus pour les prestations futures.

**12. Passifs de régularisation**

Au 31 décembre 2022, le solde de KCHF 768' représente principalement des recettes encaissées par avance (carte Horizon KCHF 514', black Friday KCHF 77') et des provisions pour les factures non encore comptabilisées ou corrections concernant la période précédente de KCHF 93'.

**13. Dettes portant intérêts**

La valeur des emprunts au bilan est présentée séparément selon que l'échéance des remboursements est inférieure à 12 mois (court terme) ou supérieure (long terme).

L'échéance des dettes portant intérêt est la suivante :

Dettes exigibles à moins d'un an	506
Dettes exigibles dans les 1 à 5 ans	11 947
Dettes exigibles à plus de 5 ans	51 317
<b>TOTAL</b>	<b>63 770</b>

**Leasings financiers**

L'achat en 2016-2017 d'une cisaille/plieuse ainsi que d'une fraiseuse ont été financés par le biais des contrats de leasing. Ces transactions sont considérées comme des leasings financiers (et non opérationnels). Ils sont donc portés au bilan. La valeur comptable nette des objets financés par leasing figure dans les actifs immobilisés, tandis que la dette de leasing y relative figure au passif du bilan. Tous les autres contrats de leasings réalisés par le passé ont été remboursés.

Au 31 décembre 2022, la valeur nette à l'actif des objets financés par leasing est de KCHF 106'. La valeur résiduelle au bilan des dettes de leasings (hors intérêts dus jusqu'à l'échéance) est de KCHF 14' (KCHF 53' en 2021). L'échéance de tous les remboursements est inférieure à 12 mois (court terme).

## CONSOLIDÉ GROUPE CGN

RÉCAPITULATIF DES LEASINGS EN COURS AU 31.12.2022	DURÉE	MONTANT INITIAL en KCHF	ANNUITÉ en KCHF	INTÉRÊTS PAYÉS JUSQU'À 31.12.2022	INTÉRÊTS DUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE en KCHF	VALEUR RÉSIDUELLE AU 31.12.2022 en KCHF
CNC	2015-2022	119	18	6	0	0
Cisaille/Plieuse	2016-2023	128	19	6	0	2
Fraiseuse	2017-2023	83	12	4	0	12
<b>TOTAL AU 31.12.2022</b>		<b>330</b>	<b>49</b>	<b>16</b>	<b>1</b>	<b>14</b>
TOTAL AU 31.12.2021				15	2	53

L'essentiel du matériel informatique est loué sur la base de deux contrats d'une durée de 36 mois et 60 mois respectivement. Au 31 décembre 2022, la valeur des échéances contractuelles dues est de KCHF 24.5 (3 mensualités) pour le premier contrat et KCHF 154' (36 mensualités) pour le second.

### Dettes à court terme portant intérêts

Au 31 décembre 2022, les dettes à court terme comprennent essentiellement l'emprunt hypothécaire de la Banque Cantonale Vaudoise (KCHF 301') qui arrive à échéance en septembre 2023, les parts à court terme des autres emprunts hypothécaires de la même banque (KCHF 104') et la partie à court terme (également KCHF 87') de crédit « COVID » de KCHF 500' (voir point ci-dessous).

Par ailleurs, la CGN bénéficie d'une limite de crédit en compte courant pour sa trésorerie de KCHF 1 000' au taux de 3.75%. Cette limite de crédit n'est pas utilisée au 31 décembre 2022.

### Dettes à long terme et Actifs mis en gage

Les dettes à long terme comprennent les emprunts hypothécaires, les emprunts privés obligataires et crédits « Covid ».

#### Emprunts hypothécaires

TYPE DE DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2022	CRÉANCIER	MONTANT en KCHF	TAUX D'INTÉRÊT	ÉCHÉANCE	ACTIFS MIS EN GAGE	VALEUR
Emprunts hypothécaire 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> rangs	BCV	1 180	2%	24.11.2026	Bâtiments	15 411
Crédit de construction 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> rangs	BCV	3 717	1.20%	06.06.2029	Bâtiments	15 411
<b>TOTAL</b>		<b>6 024</b>				
Emprunt hypothécaire 2 <sup>ème</sup> rang des pouvoirs publics	Confédération Commune de Lausanne	1 257	0%		L'ensemble des biens	77 775
<b>TOTAL</b>		<b>2 247</b>				

L'emprunt hypothécaire 2<sup>ème</sup> rang des pouvoirs publics indiqué ci-dessus grève l'ensemble des biens de la Compagnie hors actifs financés par leasing. Il est conditionnellement remboursable en fonction des résultats. Aucun remboursement ni paiement d'intérêts n'a eu lieu en 2022.

Dans le cadre du plan d'assainissement mis en place lors du changement de Caisse de pension (voir point 14 ci-dessous) un prêt de KCHF 9 018' a été octroyé à la CGN en deux tranches en 2010-2011 par Retraites Populaires afin d'atteindre l'objectif d'assainissement fixé, soit un taux de couverture de 90%. Ce crédit étant arrivé à échéance au 31 décembre 2020, il a été renouvelé pour une nouvelle période de 7 ans, sans amortissement au taux de 0.3%.

## CONSOLIDÉ GROUPE CGN

## Emprunts privé obligataires

TYPE DE DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2022	MONTANT en KCHF	TAUX D'INTÉRÊT	ÉCHÉANCE
Emprunt privé obligataire	30 000	0.35%	29.12.2056
Emprunt privé obligataire	18 000	2.78%	31.12.2039
<b>TOTAL</b>	<b>48 000</b>		

L'Emprunt privé obligataire de KCHF 30 000' (KCHF 10 000' depuis le 30.09.2020 et KCHF 20'000 depuis 30.06.2021) pour le financement des travaux de construction du premier bateau Naviexpress est sans amortissement jusqu'en 2039.

L'Emprunt privé obligataire de KCHF 18 000' octroyé le 19 octobre 2022 pour le financement des travaux de construction du deuxième bateau Naviexpress est sans paiement d'intérêt jusqu'au 31 décembre 2024 et sans amortissement jusqu'en 2030. Une partie de ce prêt (KCHF 8 000) a été comptabilisé dans nos comptes en attendant la date de paiement au constructeur du bateau. L'objectif étant de fixer le taux d'intérêt, car les taux ont continué à augmenter depuis. Ce montant fait l'objet d'un placement à terme fixe auprès d'UBS au taux du marché. (voir point 1 ci-dessus)

L'intégralité des emprunts privés est garantie par la Confédération.

## Crédits « Covid »

Dans le cadre de l'aide de la Confédération aux entreprises pour le financement de la perte de recettes en lien avec la pandémie COVID-19, la CGN s'est vu octroyer en 2020 deux crédits « COVID » de KCHF 500' et KCHF 2 300' respectivement, le premier ayant fait l'objet d'un versement sur les comptes de la CGN tandis que le second est utilisable sous forme de limite de crédit (pas utilisé au 31 décembre 2022). Le taux d'intérêt en 2022 était de 0% sur le premier crédit entièrement garanti par la Confédération et de 0.55% sur le second crédit garanti à hauteur de KCHF 2 150' par la Confédération. Le premier crédit est amorti à partir du 31 mars 2022 à parts égales sur 23 trimestres (KCHF 87 par an). La limite du second crédit se réduit à raison de KCHF 541' par an.

## 14. Engagement de prévoyance et autres charges sociales

Dans le but d'assainir de manière durable sa Caisse de pension, la CGN, avec l'appui du Canton de Vaud, a pris la décision de changer de Caisse de pension avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2010. Depuis cette date, la prévoyance professionnelle des employés de la CGN est assurée auprès de PROFELIA, institution de prévoyance des Retraites Populaires, entité juridiquement distincte conformément au droit suisse.

L'ensemble des collaborateurs du Groupe CGN est engagé par CGN SA. Le contrat avec PROFELIA a donc été transféré en 2012 à CGN SA.

Le règlement de prévoyance prévoit la couverture des conséquences économiques résultant de la vieillesse, de l'invalidité et du décès. Au 31 décembre 2022, le taux de couverture de la caisse est de 102.93%.

A la date de ce rapport, toutes les factures mensuelles d'acomptes de cotisations relatives à 2022 ont été payées.

## 15. Provisions

Cette rubrique comprend les postes principaux suivants :

	VARIATION en KCHF	2022 en KCHF	2021 en KCHF
Provision Alliance SwissPass (abonnements forfaitaires CFF)	411	2 413	2 002
Provision abonnements CGN	212	980	768
Provision pour heures sup. et congés non pris	555	2 527	1 972
Provision risque TVA s/Subv. France	126	367	241
Provision pour créances potentiellement irrécouvrable	906	926	*20
Provision sinistres	43	43	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 253</b>	<b>7 256</b>	<b>5 003</b>

\*KCHF 20 était inclus dans les comptes 2021 en déduction d'actif 2.2.

La CGN crée des provisions pour les abonnements vendus au cours de l'année comptable mais à utiliser l'année suivante d'un montant proportionnel au temps de validité restant.

Les heures supplémentaires et les congés non pris par le personnel de la Ccompagnie sont provisionnés au cout moyen de CHF 41.-/heure (théorique, hors LPP).

Début 2019, la CGN a subi un contrôle TVA portant sur les exercices 2014 à 2017. Les résultats de ce contrôle étant partiellement contestés une provision partielle est constituée dans les comptes à partir de 2018 dans l'attente du résultat du recours qui interviendra ultérieurement.

Une provision pour une créance potentiellement irrécouvrable a été constituée en 2022 pour la totalité de la facture de la redevance contractuelle due par Café Léman à CGN SA de KCHF 915 TTC (voir plus de détails dans « Autres informations relatives aux annexes »).

Les sinistres sont comptabilisés à la valeur nette. La part des sinistres en cours non couverte par les assurances (franchise et participation) est provisionnée sous cette rubrique.



## CONSOLIDÉ GROUPE CGN

### 16. Fonds en faveur du personnel

Ces fonds se trouvent à l'actif et au passif du bilan. Ils représentent le fonds de la caisse de secours en cas de maladie, ainsi que le fonds de réserve pour l'amélioration des rentes en cours en faveur du personnel de la CGN (voir point 9).

### 17. Prêts actionnaires à la société

Les prêts accordés par la Banque Cantonale Vaudoise peuvent être considérés comme des prêts actionnaires. Au total, ces prêts s'élèvent à KCHF 6 325' au 31.12.2022 (hors limites de crédit en compte courant).

### 18. Structure du capital propre

Le montant du capital social consolidé au 31 décembre 2022 s'élève à KCHF 19 855'. Les participations de Groupe CGN SA dans les sociétés filles CGN SA et CGN Belle Epoque SA, détenues toutes deux à 100%, ont été compensées par le capital-actions de ces dernières.

### 19. Actionnaires importants

Se référer au tableau répartition du capital.

### 20. Résultat d'exercice et résultat reporté

Le résultat d'exercice étant de KCHF 0' en 2022, il n'y a pas de proposition de répartition du résultat proposée par le Conseil d'administration à la prochaine Assemblée générale.

## COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

### 21. Produits de transports nets

TYPES DE PRODUITS	2022 en KCHF	2021 en KCHF	VARIATION en %
Trafic touristique & régional	21 355	14 730	45%
Alliance SwissPass (CFF)	6 257	4 729	32%
Locations / Charters	1 036	834	24%
<b>TOTAL</b>	<b>28 648</b>	<b>20 293</b>	<b>41%</b>

Il n'y a pas eu de modification tarifaire en 2022. Les recettes « Alliance SwissPass (CFF) » comprennent la variation de la provision sur les abonnements CFF annuels et ½ tarif (attribution KCHF 411' en 2022).

### 22. Fermages et loyers

Ce poste comprend principalement les revenus correspondant à la sous-traitance par CGN SA de l'activité de restauration sur les bateaux (redevances).

Ce poste comprend également le revenu relatif à la

location de ses locaux et surfaces à des tiers (KCHF 87 en 2022).

### 23. Prestations internes

En 2022, des heures effectuées par le personnel de la compagnie dans le cadre de projet «Naviexpress » qui sont financées par ce projet s'élèvent à KCHF 117'. Ces heures sont comptabilisées sous la rubrique « des Prestations internes ».

### 24. Contribution d'investissements

Le financement des travaux de rénovation du bateau «Rhône» par les Cantons de Vaud, Genève et du Valais apparaissent dans les recettes sous forme de contributions d'investissements pour un total de KCHF 2 545' versées en 2022. Le montant total de la contribution vaudoise en 2022 est de KCHF 1 637, le montant de la contribution genevoise atteint KCHF 632' tandis que le montant de la contribution valaisanne versée en 2022 est de KCHF 155'.

### 25. Autres produits

TYPES DE RECETTES	2022 en KCHF	2021 en KCHF	VARIATION en %
Différence de change	-53	37	-243%
Revenus marketing & Divers	182	184	-1%
Revenus kiosques & Navyshop	120	120	0%
Dons	1'528	2'224	-31%
<b>TOTAL</b>	<b>1'777</b>	<b>2'565</b>	<b>-31%</b>

Les dons comprennent, en 2022, des versements de l'ABVL (KCHF 347) pour les travaux de rénovation effectués sur les bateaux de la flotte Belle Epoque active (notamment le « Simplon », la « Suisse », et le « Montreux »), des versements de l'ABVL dans le cadre du projet « Rhône » (KCHF 1 084') ainsi que le don privé de KCHF 97.

## CONSOLIDÉ GROUPE CGN

**26. Indemnités**

Les indemnités versées par les Cantons, la Confédération helvétique, ainsi que la France figurent sous cette rubrique. Le détail par contributeur est le suivant :

<b>INDEMNITÉS</b>	<b>2022</b> en KCHF	<b>2021</b> en KCHF
<b>INDEMNITÉS ART. 28 LTV</b>	<b>4 064</b>	<b>4 147</b>
Part Confédération	1 910	1 124
Part Canton de Vaud	2 154	2 198
Solde indemnités à verser par la Confédération	0	825
<b>INDEMNITÉS DU CANTON DE VAUD</b>	<b>6 319</b>	<b>9 640</b>
Avance indemnités TT 2022	6 319	7 774
Couverture de déficit indemnités TRV France 2022	0	1 866
<b>INDEMNITÉS DU CANTON DU VALAIS</b>	<b>726</b>	<b>1 078</b>
Avance indemnités TT 2022	719	672
Solde indemnités 2022 à recevoir	7	406
<b>INDEMNITÉS DU CANTON DE GENÈVE</b>	<b>2 016</b>	<b>2 924</b>
Avance indemnités 2022	2 016	2 016
Complément indemnités canton Genève 2021 (COVID)	0	890
Variation subvention non dépensée à restituer à l'échéance du contrat 2019-2024	0	18
<b>INDEMNITÉS FRANCE</b>	<b>3 692</b>	<b>2 280</b>
Indemnités reçues	3 692	1 174
Indemnités à recevoir	0	1 106
<b>INDEMNITÉS</b>	<b>16 817</b>	<b>20 069</b>
Variation de la réserve pour pertes futures TRV (art. 36 LTV)	- 249	0
Création de la réserve pour pertes futures TT VD	- 601	0
Variation part CGN de subventions non dépensées	0	6
Perte sur le contrat du Canton de Genève 2019-2024	356	24
Excédant/Déficit (-/+ subventions trafic régional part France	124	0
<b>TOTAL</b>	<b>16 447</b>	<b>20 098</b>

Le calcul des indemnités versées à CGN SA par les Cantons, la Confédération et la France est basé sur l'ensemble du Groupe CGN. La comptabilité analytique est donc basée sur les comptes consolidés.

Les indemnités sont calculées séparément par type de trafic (trafic régional des voyageurs ou trafic touristique) et par commanditaire.

Lorsque les prestations financières fournies par la Confédération et les cantons dépassent les dépenses globales d'un secteur de transport bénéficiant

d'indemnités, la compagnie doit affecter cet excédent (ou dans quelques cas spécifiques une partie de cet excédent) à une réserve spéciale destinée à couvrir les futurs déficits des secteurs indemnisés.

En 2022, la totalité du Résultat excédentaire lié au trafic régional des voyageurs a été affecté à une réserve spéciale pour pertes futures selon art. 36 LTV (KCHF 249). L'excédent des subventions reçues de la part du Canton de Vaud pour le trafic touristique (KCHF 601) a été affecté à une réserve distincte. Le déficit sur les subventions

## CONSOLIDÉ GROUPE CGN

reçues de la part de la France pour le trafic régional des voyageurs (KCHF 124), a été imputé à une réserve négative.

Pour le Canton de Genève, les écritures comptabilisées en 2022 sont présentées conformément aux exigences du Canton relatives au contrat de prestations 2019-2024. Le contrat prévoit le calcul des indemnités sur la base des résultats cumulés tout au long de la durée du contrat. Pour rappel, une première réserve négative a été constituée en 2021 d'un montant de KCHF 24' qui, selon les calculs ci-dessus au point 26 « Indemnités » est augmentée de KCHF 356 et s'élève au 31 décembre 2022 à KCHF 380'.

Dans le futur, un éventuel résultat annuel positif et supérieur au montant du contrat sera affecté intégralement à la réduction du montant de la réserve négative. Tout éventuel solde négatif du compte sera ensuite comptabilisé comme perte définitive à la fin du contrat, soit au 31 décembre 2024 ; selon un système de « compte courant » agréé par les représentants du canton de Genève.

En sus des subventions ci-dessus mentionnées, le Canton de Genève met à disposition de la CGN, à titre gratuit, des bureaux administratifs et guichets au quai du Mont-Blanc (valeur locative annuelle selon l'Office des bâtiments de l'Etat de Genève de KCHF 87').

### 27. Charges pour le personnel

La revue du plan comptable à la suite de changement d'ERP a entraîné le changement de la classification de certains postes de salaires, indemnités et charges sociales à l'intérieur de la rubrique « Charges pour le personnel ». Par conséquent, pour des raisons de comparaison avec les années précédentes, il convient d'utiliser le chiffre total de ces charges.

L'effectif annuel, hors apprentis, est passé de 219 en 2021 à 232 en 2022 (personnes EPT en moyenne annuelle). L'entreprise forme, par ailleurs, 4 apprentis.

La hausse annuelle des salaires en 2022 a été de 2.7% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est due pour 1.51% aux augmentations statutaires et 1.2% à l'indexation selon IPC. L'indice des prix à la consommation (IPC) d'octobre 2021 était à 1.2%.

Au 31 décembre 2022, la direction de la société est composée de 6 personnes. Le montant brut des charges salariales de l'ensemble de l'équipe de direction s'est élevé à KCHF 1 143' en 2022 contre KCHF 1 248' en 2021, en raison du cumul de salaires de la Direction Financière en 2021 durant 6 mois.

### 28. Dépenses générales

Le poste « Conseil d'administration » comprend les honoraires (jetons de présence et suivi de mandats) des différents Conseils d'administration des sociétés du Groupe qui se sont élevés en 2022 (hors frais) à KCHF 405 contre KCHF 341 en 2021.

Le poste « Autres mandataires de la Société » comprend principalement les différentes études et conseils obtenus auprès d'entreprises spécialisées dans des domaines spécifiques, notamment dans le cadre de l'accompagnement des gros projets d'investissement ou d'expertise pour la définition des horaires et la planification à long terme. Ces dépenses sont augmentées de KCHF 274' en 2021 à KCHF 442' en 2022.

Les cotisations et taxes comprennent la perte de 2.3% de

TVA réalisée sur la part française du chiffre d'affaires. Ce taux correspond à la différence du taux de perception entre la France (10%) et la Suisse (7.7%). A noter que depuis 2021, une provision pour charge de TVA sur Subventions France est passée au taux de 3.4% (voir Point 15. Provisions)

Les « Dépenses générales pour le personnel » comprennent entre autres les frais de repas des équipages, déplacements et débours, frais de formation, coûts des projets RH ainsi que les coûts de recrutements, les uniformes, équipements et chaussures de secours. L'augmentation de ce poste de KCHF 428' en 2021 à KCHF 831' en 2022 est principalement due au reclassement des coûts des uniformes et équipements de « Allocations et indemnités diverses » à cette rubrique, augmentation d'activité de recrutement et lancement des nouveaux projets RH.

### 29. Marketing

La charge liée à la provision pour une créance potentiellement irrécouvrable (la redevance contractuelle due par Café Léman à CGN SA de KCHF 915 TTC) est comptabilisée dans la catégorie Marketing. On notera que les dépenses Marketing 2022 hors cette charge sont sensiblement les mêmes qu'en 2021.

### 30. Achats marchandises

Ce poste comprend l'ensemble des achats pour des prestations à des tiers. Il s'agit essentiellement des prestations pour tiers du chantier naval mais également des achats de marchandises pour les kiosques ou le Navyshop.

### 31. Énergie

Le prix moyen du carburant consommé durant l'année a augmenté, passant de CHF 0.83 /litre en 2021 à CHF 0.92 / litre en 2022. La consommation a quant à elle été comparable à l'année précédente (4'199K litres contre 4'246K litres en 2021).

Pour la consommation de 2022 et 2023, une grande partie des besoins a été achetée à terme ces dernières années. Pour 2022, les commandes placées à terme ont atteint environ 69% des besoins ou 3'125K litres (KCHF 3 466'), tandis que pour 2023, elles ont atteint 66% des besoins soit 3'125K litres (KCHF 3 497').

### 32. Fournitures et prestations de tiers pour l'entretien

Certains bateaux vieillissants ou en bout de vie entraînent des coûts importants et en hausse régulière. Cependant les dépenses de maintenance et d'entretien sont limitées par le budget et non par les besoins. Ce poste est resté pratiquement inchangé par rapport à l'année précédente.

La valeur comptable de la flotte Belle Epoque étant évaluée à CHF 1.-, les travaux effectués sur les huit bateaux sont passés directement en charge d'entretien ou activés puis amortis immédiatement dans les comptes annuels.

### 33. Amortissements

La charge d'amortissement est en baisse de KCHF 10 495' en 2021 à KCHF 7 149' en 2022. Cette baisse provient essentiellement des travaux de rénovation du bateau «Rhône» (KCHF 8 215 en 2021 vs KCHF 3 629 en 2022) qui doivent être intégralement amortis sur l'exercice afin de maintenir la valeur comptable de la flotte Belle Epoque à CHF 1.-

## CONSOLIDÉ GROUPE CGN

Avec l'amortissement extraordinaire de la flotte Belle Epoque à CHF 1.-, la charge d'amortissement annuelle ordinaire comptabilisée ne correspond dorénavant plus à la valeur usuelle d'amortissement d'une flotte de la taille de la CGN.

La CGN a décidé de sortir définitivement ses deux Navibus de la flotte. Ces bateaux ne sont plus en état de naviguer depuis décembre 2022. Les options incluaient le démantèlement ou la vente des bateaux. Cette dernière option est finalement écartée en raison du manque d'acheteurs et de la très faible valeur vénale des bateaux. Le Coppet, qui n'est plus motorisé, fait l'objet d'un amortissement extraordinaire dans les comptes 2022 de la valeur comptable résiduelle de KCHF 1'098.

### 34. Frais financiers

Ce poste comprend tous les frais financiers liés au traitement des paiements de la société via ses comptes bancaires, la gestion des comptes bancaires ainsi que les commissions liées aux paiements par les cartes de crédits effectuées par les clients. L'augmentation de l'activité commerciale et des achats pour les travaux de maintenance après COVID ont provoqué une augmentation de ces charges.

La dette correspondant à l'achat des objets sous forme de leasing figure au passif du bilan du Groupe. Les annuités sont comptabilisées partiellement sous forme de remboursement de la dette et partiellement sous forme de charges d'intérêts sous cette rubrique.

Les intérêts sur tous les autres emprunts mentionnés au point 13 ci-dessus sont également inclus dans cette rubrique. La valeur nominale des dettes portant intérêts n'a pas augmenté en 2022, le dernier emprunt privé de KCHF 18'000 étant sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2023. L'augmentation des taux d'intérêt au cours de l'année 2022 a toutefois entraîné une augmentation des charges d'intérêt.

### 35. Charges et produits extraordinaires

Les charges et produits extraordinaires s'élèvent à KCHF 38'. L'augmentation des charges est principalement due à la provision relative au contrôle TVA (KCHF 125') et la réduction des subventions extraordinaires COVID-19 pour le trafic TRV en 2021 par le montant correspondant à la période 12 décembre 2021 - 31 décembre 2021 non-admise pour le calcul (KCHF 96').

Les produits des exercices antérieurs résultent principalement du reclassement de certains achats de matériel et prestations de charges courantes vers le projet « Rhône ».

## AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX ANNEXES

Obligation de garantie en faveur de tiers

L'Administration fédérale des contributions (AFC) a accepté la demande de CGN SA de créer un seul groupe TVA pour l'ensemble du groupe CGN. Ceci signifie que les déclarations TVA se font sur la base de l'ensemble du groupe et qu'il en découle une solidarité des sociétés du groupe.

### Procédures et événements importants en cours à la clôture des comptes

À la suite du contrôle TVA réalisé en mars 2019 au sein du groupe, l'Administration fédérale des contributions (AFC) conteste deux éléments relatifs à la comptabilisation de la répartition de la TVA entre la Suisse et la France d'une part, ainsi que l'absence de TVA sur les subventions françaises. La CGN conteste cette position mais a tout de même provisionné un montant de KCHF 367' pour une partie des risques concernant les périodes de 2018 à 2022 (y.c. KCHF 125' supplémentaires dans les comptes 2022). La période de contrôle 2014-2017 a, quant à elle, été payée et comptabilisée en 2019 déjà pour un montant de KCHF 492', intérêts compris, sous réserve de l'issue du recours engagé.

### Contrats d'importance en cours

Dans le cadre du projet d'acquisition de deux nouveaux bateaux Naviexpress, un contrat de construction des bateaux a été signé entre CGN SA et l'entreprise Shiptec AG en 2020.

Un contrat de prestations avec le Canton de Genève couvrant la période de 6 ans, soit de 2019 à 2024, a été signé en 2018 (voir également point 26 ci-dessus).

### Événements importants survenus après la date du bilan

La restauration sur l'ensemble de la flotte, à l'exception du bateau « Montreux », a été sous-traitée à la société Café Léman SA pour une durée de 7 ans à compter du 1er janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2027.

En raison de divergences, la CGN a décidé de rompre ce contrat au 28 février 2023.

Une provision pour une créance potentiellement irrécouvrable a été constituée en 2022 pour la totalité de la facture de la redevance contractuel due par Café Léman SA à CGN SA (KCHF 915 TTC).

Les prestations de service de restauration continueront toutefois à être assurées dès le 1er mars 2023 par le nouveau partenaire Fine Fourchette. La CGN et le nouveau repreneur, Fine Fourchette, collaborent étroitement afin que la transition se fasse au mieux et que les prestations annoncées puissent être assurées.

Aucun autre litige significatif ou autre événement important ne nécessite un besoin de provision dans les comptes 2022 de CGN SA.

### Analyse des risques

Dès 2008, le conseil d'administration a donné mandat à la direction d'implémenter un Système de Contrôle Interne (SCI) au sein de la CGN. Le SCI mis en place a permis de couvrir les aspects légaux prévus par le Code des Obligations ainsi qu'établir un contrôle systématique sur les risques importants de l'entreprise.

Au début de 2022, après revue des éléments mis en œuvre par la direction de l'entreprise, le Comité Finances & Risques du Conseil d'administration a conclu que le Système de Contrôle Interne nécessite une mise à jour. Un groupe de travail a été créé au sens du Comité Finances & Risques.

La structure du SCI a été modifiée, une nouvelle matrice de calcul de l'indice de risque a été créée, ainsi que la nouvelle nomenclature pour la définition et la mise en œuvre des mesures de mitigation. La réévaluation complète du catalogue de risques se poursuivra en 2023.

## RÉPARTITION DU CAPITAL-ACTION AU 31 DÉCEMBRE 2022

2021		2022		ACTIONNAIRES
ACTIONS	% TOTAL	ACTIONS	% TOTAL	
<b>294 030</b>	<b>37,02</b>	<b>294 030</b>	<b>37,02</b>	<b>État de Vaud</b>
177 238	22,32	177 238	22,32	ABVL/Pro Vapore
<b>119 145</b>	<b>15,00</b>	<b>119 145</b>	<b>15,00</b>	<b>État de Genève</b>
<b>32 602</b>	<b>4,11</b>	<b>32 602</b>	<b>4,11</b>	<b>État Valaisan</b>
<b>11 632</b>	<b>1,46</b>	<b>11 632</b>	<b>1,46</b>	<b>Commune de Lausanne</b>
10 000	1,26	10 000	1,26	Sandoz FF Holding SA
8 000	1,01	8 000	1,01	Banque Cantonale Vaudoise
8 000	1,01	8 000	1,01	Landolt A.
7 007	0,88	7 007	0,88	Hôtellerie Vaudoise
<b>6 729</b>	<b>0,85</b>	<b>6 729</b>	<b>0,85</b>	<b>Ville de Genève</b>
5 000	0,63	5 000	0,63	Biotonus Clinique Bon-Port
<b>4 162</b>	<b>0,52</b>	<b>4 162</b>	<b>0,52</b>	<b>Commune de Montreux</b>
3 999	0,50	3 999	0,50	Bemido SA
<b>3 835</b>	<b>0,48</b>	<b>3 835</b>	<b>0,48</b>	<b>Commune de Vevey</b>
3 000	0,38	3 000	0,38	May Peter Michael
2 665	0,34	2 665	0,34	De Picciotto G.
<b>2 500</b>	<b>0,31</b>	<b>2 500</b>	<b>0,31</b>	<b>Conseil du Léman</b>
<b>2 415</b>	<b>0,30</b>	<b>2 415</b>	<b>0,30</b>	<b>Commune de Morges</b>
<b>2 145</b>	<b>0,27</b>	<b>2 145</b>	<b>0,27</b>	<b>Commune de Coppet</b>
2 059	0,26	2 059	0,26	Oesch K.
1 700	0,21	1 700	0,21	Patek Philippe SA
1 400	0,18	1 400	0,18	Zubler A.
1 300	0,16	1 300	0,16	DSR
1 238	0,16	1 238	0,16	Rivendell Holding SA
1 200	0,15	1 200	0,15	Menoudakos J.
1 000	0,13	1 000	0,13	Lombard T./LODH
<b>853</b>	<b>0,11</b>	<b>853</b>	<b>0,11</b>	<b>Commune de La Tour-de-Peilz</b>
808	0,10	808	0,10	H-S International AG
700	0,09	700	0,09	Retraites Populaires
643	0,08	643	0,08	Pictet C-H.
<b>574</b>	<b>0,07</b>	<b>574</b>	<b>0,07</b>	<b>Ville de Nyon</b>
<b>565</b>	<b>0,07</b>	<b>565</b>	<b>0,07</b>	<b>Commune de Bourg-en-Lavaux</b>
550	0,07	550	0,07	Landolt F.
515	0,06	515	0,06	Fauchier T.
500	0,06	500	0,06	Mirabaud & Cie
422	0,05	422	0,05	Demole G.
<b>380</b>	<b>0,05</b>	<b>380</b>	<b>0,05</b>	<b>Commune de Saint-Sulpice</b>
<b>369</b>	<b>0,05</b>	<b>369</b>	<b>0,05</b>	<b>Commune de Rolle</b>
<b>359</b>	<b>0,05</b>	<b>359</b>	<b>0,05</b>	<b>Commune de St-Prex</b>
<b>354</b>	<b>0,04</b>	<b>354</b>	<b>0,04</b>	<b>Commune de Villeneuve</b>
72 604	9,14	72 604	9,14	Autres porteurs
<b>794 197</b>	<b>100,00</b>	<b>794 197</b>	<b>100,00</b>	

## RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2022

### R A P P O R T

de l'Organe de révision sur les comptes consolidés  
à l'Assemblée générale des Actionnaires  
de **GROUPE CGN SA** – Lausanne

---

#### **Rapport sur l'audit des comptes consolidés**

##### ***Opinion d'audit***

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de **GROUPE CGN SA**, et de ses filiales, comprenant le bilan consolidé, le compte de résultat consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidés ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables, pour l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés sont conformes à la loi suisse et aux principes de consolidation et d'évaluation décrits en annexe.

##### ***Fondement de l'opinion d'audit***

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'Organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés » de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

##### ***Autres informations***

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes consolidés et de notre rapport correspondant. Notre opinion sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

## RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2022

### ***Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes consolidés***

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés conformément aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation du groupe ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

### **Responsabilités de l'Organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

## RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2022

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes consolidés ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés sur les informations financières des entités et sur les activités au sein du groupe, afin d'exprimer une opinion d'audit sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit

### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Lausanne, le 24 mai 2023

LBO/FTS/vgr

INTERMANDAT SA Société Fiduciaire

  
Laurent BORGEAUD  
Expert-réviseur agréé ASR  
Réviseur responsable

  
Frédéric TSCHUMY  
Expert-réviseur agréé ASR



# GROUPE CGN SA

## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022

### ACTIF

	NOTES	31.12.2022 en CHF	BILAN en %	31.12.2021 en CHF	BILAN en %
<b>A ACTIF CIRCULANT</b>		<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>
1. TRÉSORERIE		0	0,0%	0	0,0%
1.1 Banques c/c commerciaux		0	0,0%	0	0,0%
2. CRÉANCES À COURT TERME		0	0,0%	0	0,0%
2.1 Débiteurs sociétés du Groupe	1	0	0,0%	0	0,0%
<b>B ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>19 854 925</b>	<b>100,0%</b>	<b>19 854 925</b>	<b>100,0%</b>
1. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	2	19 854 925	100,0%	19 854 925	100,0%
1.1 Participation CGN SA		19 754 925	99,5%	19 754 925	99,5%
2.1 Participation CGN Belle Époque SA		100 000	0,5%	100 000	0,5%
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>19 854 925</b>	<b>100,0%</b>	<b>19 854 925</b>	<b>100,0%</b>

### PASSIF

	NOTES	31.12.2022 CHF	BILAN %	31.12.2021 CHF	BILAN %
<b>A CAPITAUX ÉTRANGERS</b>		<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>
1. CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME		0	0,0%	0	0,0%
1.1 Créanciers sociétés du Groupe	1	0	0,0%	0	0,0%
<b>B CAPITAUX PROPRES</b>		<b>19 854 925</b>	<b>100,0%</b>	<b>19 854 925</b>	<b>100,0%</b>
1. CAPITAL-ACTIONS	3,4	19 854 925	100,0%	19 854 925	100,0%
1.1 794 197 actions nom. CHF 25.-		19 854 925	100,0%	19 854 925	100,0%
2. RÉSERVE FACULTATIVE ISSUE DU BÉNÉFICE		0	0,0%	0	0,0%
2.1 Résultat exercice		0	0,0%	0	0,0%
2.2 Résultat reporté		0	0,0%	0	0,0%
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>19 854 925</b>	<b>100,0%</b>	<b>19 854 925</b>	<b>100,0%</b>

GROUPE CGN SA

**COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022**

	NOTES	2022 en CHF	VARIATION en %	2021 en CHF
<b>A PRODUITS SOCIÉTÉS DU GROUPE</b>	5	56 478	89,2%	102 997
<b>Total des produits</b>		56 478	89,2%	102 997
<b>B DÉPENSES GÉNÉRALES</b>		62 500	89,6%	72 175
1. Conseil administration (jetons de présence et suivi de mandats/projets)	6	51 500	88,0%	61 175
2. Organe de révision		11 000	100,0%	11 000
3. Autres mandataires de la Société		0	NA	0
<b>C FRAIS FINANCIERS</b>		3 320	130,2%	3 020
<b>D IMPÔTS</b>	7	-9 343	85,2%	27 802
<b>Total des charges d'exploitation</b>		56 478	89,2%	102 997
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>		0	NA	0

NA = ratio non applicable

## TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE 2022

	2022 CHF	2021 CHF
<b>OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat d'exploitation	0	0
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXPLOITATION</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variation débiteurs	0	0
Variation créanciers et fournisseurs	0	0
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>FLUX DE FONDS PROVENANT DE L'EXPLOITATION</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS</b>		
Investissements	0	0
<b>FLUX DE FONDS RELATIFS AUX INVESTISSEMENTS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation du capital	0	0
<b>FLUX DE FONDS RELATIFS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variation des disponibilités	0	0
Disponibilités au 1 <sup>er</sup> janvier	0	0
<b>DISPONIBILITÉS NETTES AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

GROUPE CGN SA

## ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2022

### PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES

Sauf avis contraire et pour des motifs de présentation, tous les montants sont mentionnés en francs suisses.

### PRINCIPE D'ÉVALUATION DES PARTICIPATIONS

Groupe CGN SA est une société anonyme ayant son siège à Lausanne.

Les participations sont évaluées selon la méthode du coût d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires.

Les éventuelles sociétés acquises ou vendues sont intégrées, respectivement sorties, du périmètre à leur date d'achat ou de vente.

La création des sociétés CGN SA et CGN Belle Epoque SA a été réalisée entre le 16 mai 2012 (décision de l'Assemblée générale) et le 26 juin 2012 (date d'inscription au Registre du commerce) par transfert de patrimoine de Groupe CGN SA avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Les valeurs de transfert correspondent à la valeur comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2012 (valeur de clôture au 31 décembre 2011 après assainissement financier). La valeur des participations de Groupe CGN SA dans ses sociétés filles correspond à la valeur du capital-actions de chacune des sociétés après transfert.

Nous avons renoncé à effectuer une réévaluation de la valeur de ces participations au 31 décembre 2022, partant du principe que celle-ci n'a pas été modifiée.

### OBLIGATION DE GARANTIE EN FAVEUR DE TIERS

L'Administration fédérale des contributions (AFC) a accepté la demande de la CGN de créer un seul groupe TVA pour l'ensemble du groupe CGN. Ceci signifie que les déclarations TVA se font sur la base de l'ensemble du groupe et qu'il en découle une solidarité des sociétés du groupe.

### CONTRATS D'IMPORTANCE EN COURS

Dans le cadre du projet de rénovation du bateau « Rhône », trois conventions spécifiques ont été établies entre CGN Belle Epoque SA et le Canton de Vaud (DIRH), CGN Belle Epoque SA et les autres sociétés du groupe CGN, et enfin entre CGN Belle Epoque SA et l'ABVL.

Aucun contrat d'importance prenant effet en 2022 n'a été signé en 2022.

### LITIGES EN COURS

Aucun litige significatif ne nécessite un besoin de provision dans les comptes.

#### 1. Débiteurs/Créanciers sociétés du Groupe

Au 31 décembre 2022, Groupe CGN SA n'a ni dette ni créance envers les autres sociétés du groupe.

#### 2. Participations essentielles

Les sociétés CGN SA ainsi que CGN Belle Epoque SA sont toutes deux détenues à 100% par Groupe CGN SA. Leur siège social est à Lausanne.

#### 3. Structure du capital propre

Le montant du capital-actions au 31.12.2022 s'élève à CHF 19 854'925.- soit 794'197 actions d'une valeur nominale de CHF 25.- chacune.

#### 4. Actionnaires importants

Se référer au tableau de Répartition du capital-actions du rapport Consolidé Groupe CGN.

#### 5. Produits sociétés du groupe

L'ensemble des frais d'exploitation de Groupe CGN SA est refacturé à CGN SA sous forme d'honoraires de gestion. Le résultat comptable de Groupe CGN SA qui en découle est nul.

#### 6. Conseil d'administration

Le poste Conseil d'administration représente les honoraires du Conseil d'administration, y compris frais divers.

#### 7. Impôts

Groupe CGN SA, de par ses activités de société de participations, n'est pas exonérée d'impôts. Le montant de CHF 9'343 en négatif correspond au remboursement de l'impôt cantonal sur le bénéfice et le capital du Canton de Vaud pour l'année 2020 suite à l'établissement d'un décompte final.

## RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION DE L'EXERCICE 2022

### R A P P O R T

de l'Organe de révision sur les comptes annuels à  
l'Assemblée générale des Actionnaires  
de **Groupe CGN SA** – Lausanne

---

#### ***Opinion d'audit***

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **GROUPE CGN SA**, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables, pour l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Selon notre appréciation, les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

#### ***Fondement de l'opinion d'audit***

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'Organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### ***Autres informations***

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

### **Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels**

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

### **Responsabilités de l'Organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

## RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION DE L'EXERCICE 2022

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.


### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lausanne, le 24 mai 2023  
LBO/FTS/vgr

INTERMANDAT SA Société Fiduciaire



Laurent BORGEAUD  
Expert-réviseur agréé ASR  
Réviseur responsable



Frédéric TSCHUMY  
Expert-réviseur agréé ASR

Annexes : - comptes annuels  
- proposition concernant l'emploi du bénéfice au bilan



CGN SA  
AV. DE RHODANIE 17  
CASE POSTALE 390  
CH-1001 LAUSANNE  
T+41 (0)21 614 62 06  
F+41 (0)21 614 62 02  
DIRECTION@CGN.CH  
CGN.CH

Impression : Artgraphic Cavin SA  
Juin 2022 - 1600 exemplaires  
Conception & réalisation : Cavalcade, Genève  
© Photos : CGN SA, Sébastien Tavares Gomes,